



Corps Communs:

Rien ne va plus...

Les organisations syndicales de la PJJ ont rencontré le secrétariat général (en l'absence de tout représentant de la DPJJ !!!), hier, au sujet des plates-formes. La CGT et l'UNSA ont été les seuls à avoir travaillé ce dossier, à être offensifs et à questionner le ministère sur le devenir des personnels...

Nous avons eu confirmation qu'il y a de l'eau dans le gaz entre le Secrétariat Général et la DPJJ. Certaines expressions comme « il faudrait mettre les mains dans le cambouis » ou sur Savigny « anticipation regrettable » montrent que le SG est agacé par l'attitude de la PJJ !

La CGT ne choisira pas entre les directions. Mais...

- Nous constatons le mépris de la DPJJ pour les personnels administratifs et techniques lors des CAP.
- Nous constatons que la DPJJ prend sans cesse des libertés avec le Droit et le statut des fonctionnaires.
- Nous constatons que seule la DPJJ a osé publier des arrêtés de reclassement illégaux, la DAP se refuse à faire les arrêtés sur h@rmonie et la DSJ utilise son ancien logiciel pour publier des arrêtés corrects.
- Nous constatons que la DPJJ invente des « sous-plates-formes » qui n'ont aucune existence légale, dont l'effectif en personnels est calculé et positionné sans tenir compte de l'avenir et de la mutualisation...

Le SG réaffirme qu'il est seul responsable des plates-formes, que seules les plates-formes créées par le secrétariat général seront des plates formes et qu'elles feront l'objet de textes avant ouverture. Toulouse sera expérimental, Lyon sera la prochaine...et que toutes seront ouvertes au 1^{er} janvier 2011.

Il insiste sur les délais en indiquant que pour la Corse et les DOM, ce sont déjà les Préfectures qui ont récupéré le travail des plates-formes « Justice ». Cela confirme que ces projets sont fragiles, comme nous le répétons !

Cela ne change rien à notre opposition, aux conséquences sur les personnels, et à la dégradation des conditions de travail... Mais si le cadre existe, c'est un début de protection pour les agents. Etre muté sur un service qui n'existe pas, pose des problèmes de prise en compte de l'ancienneté dans le poste, de prise en compte indemnitaire, et de priorité de redéploiement... D'un point de vue administratif comment muter un collègue du « machin » de Savigny qui n'existe pas sur une poste en plate-forme à St Denis-la Défense-Bercy (par exemple) et dire que c'est un redéploiement ?

A la CGT, nous avons l'impression que la DPJJ veut se débarrasser des personnels administratifs et techniques en les piétinant !

Sur les questions de fond, les effectifs restent secrets, les périmètres d'activité aussi. Le secrétariat général devrait nous donner des infos plus précises soit en juillet soit en septembre selon le bon vouloir du nouveau ministre !!!

Les personnels administratifs et techniques peuvent compter sur la CGT ! La mobilisation devient nécessaire !